



RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES PRÉSENTÉ PAR LA MADAME LA MAIRESSE VICTOIRE MARIN POUR L'ANNÉE 2018

Collègues du conseil municipal,

Mesdames,

Messieurs,

À titre de mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, j'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation financière de notre municipalité.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et les modifications apportées par la Loi 122, je vais traiter brièvement des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2018.

Avant de procéder au rapport proprement dit, je dois souligner quelques points importants qui sont à la base des informations qui vous seront données. La population de notre municipalité selon le dernier décret est de 394 habitants selon Statistique Canada de 2016.

L'évaluation foncière imposable est de 28 880 400 \$ alors que l'évaluation non imposable est de 2 027 400 \$ pour un total de 30 907 800 \$.

La Municipalité dispense à ses contribuables des services de gestion financière, d'administration, de greffe, d'évaluation foncière, de sécurité publique (service centralisé d'appels d'urgence 911, de police et pompiers), de voirie et d'enlèvement de la neige, d'éclairage public, d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de vidange de boues de fosses septiques, de cueillette et disposition des matières résiduelles et recyclables, d'urbanisme, de développement et de loisirs.

La Municipalité emploie une personne à temps plein, soit la directrice générale et secrétaire-trésorière. Elle emploie, à temps partiel, une secrétaire adjointe, un inspecteur municipal et son adjoint.

ÉTATS FINANCIERS 2018

L'exercice financier 2018 de la Municipalité de Grosses-Roches se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 102 241 \$. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 809 534 \$, les revenus d'investissement (transferts subventions) 536 590 \$ et les charges à 962 325 \$. Cet excédent provient principalement des revenus excédentaires, des conciliations à des fins fiscales

des immobilisations des amortissements, de produit de cession, du remboursement de la dette à long terme et de l'affectation des activités d'investissement.

En 2018 les revenus de fonctionnement non consolidés en % se répartissent comme suit :

54 % en revenus de taxes, 4% en revenus de droits, amendes et pénalités et autres revenus, 0.1 % en services rendus, 41 % en transferts (subventions), 1 % en compensations tenant lieu de taxes.

En 2018 les dépenses de fonctionnement non consolidées en % se répartissent comme suit :

17 % pour l'hygiène du milieu, 0.1 % pour santé et bien-être, 3 % pour l'aménagement, urbanisme et développement, 3 % pour loisirs et culture, 14 % pour les frais de financement, 23 % pour l'administration, 13 % pour la sécurité publique, 27 % pour le transport.

Les quotes-parts que la municipalité a payées en 2018 pour les services de la MRC de La Matanie s'élèvent à 132 077 \$.

15 450 \$ pour mettre à jour les dossiers des contribuables, 16 982 \$ pour l'administration, 63 640 \$ pour le service incendie, 6 662 \$ pour le transport collectif, 524 \$ pour la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles, 1 744 \$ pour la gestion des cours d'eau, 19 246 pour l'inspecteur en bâtiments, 2 183 \$ pour les agents ruraux, 5 646 \$ pour les équipements de loisirs régionaux.

Les dépenses en immobilisations s'élèvent à 1 850 363 \$ qui concernent en outre les travaux sur la route de Grosses-Roches (1 835 052), achat ordinateur (2 650), branchement pour génératrices (10 058), frais d'ingénieurs (2 603).

La dette nette à long terme est de 3 304 261 \$ pour les projets d'assainissement des eaux usées, égout rue de la Mer et mise aux normes de l'eau potable.

Obligations contractuelles

La municipalité s'est engagée, d'après un contrat de collecte de matières résiduelles et recyclables échéant au 31 décembre 2019, à verser une somme de 20 084 \$.

La municipalité s'est engagée, d'après un contrat de déneigement échéant en 2021, à verser une somme de 262 185 \$. Les paiements exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 92 536 \$ en 2019 et 2020 et 77 113 \$ en 2021 \$.

De plus, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour l'exploitation des stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées échéant en 2021, à verser une somme de 88 086 \$. Les paiements exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 36 450 \$ en 2019 et 2020 et 15 186 \$ en 2021.

La municipalité s'est aussi engagée, d'après un contrat d'entretien et de soutien informatique échéant en 2021, à verser une somme de 13 650 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 4 420 \$ en 2019, 4 550 \$ en 2020 et 4 680 \$ en 2021.

Finalement, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour la location d'une photocopieuse échéant en 2019, à verser une somme de 172 \$.

Cautionnement et garantie

La municipalité est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la municipalité régionale de comté de La Matanie. Au 31 décembre 2018, la portion de la dette à long terme attribuable à la municipalité s'élève à 127 962 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de la Municipalité ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2018 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Les orientations pour l'année 2019

Avec mes collègues nous allons travailler sur les dossiers suivants :

Finaliser les travaux de la route de Grosses-Roches.

Mettre de l'avant les travaux de remplacement de tronçons de conduites sanitaires et pluviales sur la rue Mgr Ross et pavage.

Faire installer deux bornes-fontaines pour améliorer le nettoyage du réseau d'eau.

Faire le suivi des politiques et le plan de développement de la municipalité afin de s'assurer de la réalisation du plan d'action.

Enlever le sable sur la rampe de mise à l'eau au havre de pêche.

S'assurer de maintenir les services déjà en place tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Soutenir les organismes du milieu.

Sensibiliser nos citoyens afin d'avoir un environnement propre, nettoyer leur cour, enlever les vieilles voitures qui ne fonctionnent plus.

Dynamiser le Café du Havre.

Le conseil municipal se donne comme mission de travailler pour l'avenir c'est-à-dire d'avoir une vision pour les prochaines années, afin d'attirer les gens à s'établir chez nous et de supporter les nouveaux projets et investisseurs, afin de nous doter de services à proximité.

En terminant, je vous invite à vous tenir au fait du monde municipal que ce soit par votre présence aux séances du conseil, par le biais du bulletin municipal et maintenant par l'entremise de notre site internet à l'adresse : <http://municipalite.grossesroches.ca>

Victoire Marin, mairesse